

GARDONS LE CAP !

Le gouvernement poursuit sa politique rétrograde et dévastatrice, méprisant en particulier les aspirations des salariés :

• **le dogme de la réduction des dépenses publiques** rend la société moins solidaire et moins juste, affaiblit les services publics, notamment celui de l'Éducation. Ce dernier devrait encore perdre 16000 emplois en 2011 pour 62000 élèves supplémentaires, ces mesures visant beaucoup plus le public que le privé. Les derniers CTP viennent de traduire les conséquences départementales (cf p.5) : de la maternelle à l'université, alors même que les effectifs augmentent, les postes diminuent. **Signalons en particulier que pour les maternelles, les moyens alloués placent désormais l'Académie de Rennes au 23ème rang sur 30 !** Par ailleurs, les services administratifs vont à nouveau subir des coupes sombres ; nos collègues stagiaires, et à travers eux nos métiers, continuent d'être maltraités. Notre école devient dans ces conditions de plus en plus ségrégative ; le récent classement PISA démontre d'ailleurs le recul de la France à un niveau médiocre et affiche des écarts croissants entre les enfants suivant leur origine sociale et leur bagage culturel.

• **Ce même gouvernement ignore deux revendications prioritaires** : les créations d'emplois et la hausse du pouvoir d'achat. La situation de l'emploi continue ainsi de se dégrader : 10% de la population active est privée d'emploi, le sort des jeunes, des femmes, des seniors est inquiétant, le chômage de longue durée explose... Quant aux salaires, c'est le gel du point d'indice pendant 3 ans qui est décidé dans la Fonction Publique **alors que la baisse du pouvoir d'achat de ce point d'indice est de 9,2 % depuis janvier 2000 !** Un appel intersyndical contre l'austérité dans la Fonction Publique doit servir d'appui pour peser sur le prochain rendez-vous de juillet 2011 avec le ministère (pétition à signer voir page 4). Nous ne voulons ni des primes

scandaleuses versées aux zélés recteurs et proviseurs, ni de l'augmentation de la part indemnitaire : nous ne nous laisserons pas acheter !

• **La Fonction Publique**, conçue après la Libération comme outil au service de l'intérêt général, constituée d'agents régis par des statuts qui garantissent contre l'arbitraire et les pressions, est logiquement au coeur des attaques néo-libérales ; de nombreuses déclarations complètent petit à petit le puzzle : Jacob, Président du groupe UMP à l'Assemblée Nationale, s'interroge sur l'emploi à vie et le manque de souplesse du statut des fonctionnaires ; le député UMP Mancel dépose une proposition de loi visant à réserver ce même statut aux seules fonctions régaliennes ; le ministre Chatel déclare qu'il n'y a aucun tabou et qu'on peut discuter de tout... Nous devons impérativement nous opposer à cette agression et cela donne encore plus de poids à **la campagne nationale de la FSU pour promouvoir et améliorer les services publics.**

Le gouvernement tient le cap ? Gardons le nôtre ! Donnons un prolongement rapide aux actions déjà entreprises ! Récemment, le 20 janvier a pesé sur les négociations en cours au sujet des non titulaires. Le 22 janvier a vu « le collectif des 25 » réclamer un autre budget 2011 pour rendre à l'école son ambition de faire réussir tous les élèves.

En Côtes d'Armor comme ailleurs, la FSU est apparue comme le moteur du mouvement et ne veut pas en rester là !

Suite de l'édito en page 2

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 23 février

Page 1	Édito
Page 2	Laïcité
Page 3	Laïcité
Page 4	Maison du peuple ; salaires
Page 5	Rentrée scolaire 2011
Page 6	Création des CHSCT
Page 7	Les fonctionnaires et la Fonction Publique
Page 8	Retour de palmes ; appel au 19 mars



Suite de l'édito

Rejointe par la CGT Educ'action, elle souhaite, dans le cadre d'un plan croissant d'actions donner le signal de la gravité de la situation pour que toutes celles et tous ceux qui sont concerné(e)s s'impliquent. C'était le sens de la grève du 10 février pour défendre nos métiers et nos élèves. Ce ne sera pas la dernière étape ! Préparons d'ores et déjà **le samedi 19 mars, prochaine journée de mobilisation**, la plus unitaire possible, avec les parents, les lycéens, les étudiants, les mouvements pédagogiques, mobilisation dont les modalités exactes, académiques et nationales, seront bientôt précisées.

L'ampleur des attaques nécessite des réponses fortes. **La FSU choisit et choisira la lutte déterminée** en recherchant constamment la plus large unité et en sachant prendre ses responsabilités.

Dans les secteurs qui sont les siens, la FSU agit quotidiennement pour la justice sociale, le respect des droits syndicaux au sein d'une vraie démocratie. C'est aussi au nom de ces valeurs qu'elle soutient **les peuples tunisien et égyptien** aujourd'hui en lutte pour leur émancipation.

Jean-Pierre Le Coq

Le 15 février 2011

Co-secrétaire départemental de la FSU

DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ

Intervention de Brigitte JACOB, co-secrétaire de la section FSU des Côtes-d'Armor, à l'occasion du banquet républicain organisé par la Ligue de l'Enseignement à Plouha le 12 décembre 2010 dans le cadre de la Fête de la laïcité

Pour ne remonter qu'à ces derniers jours, on a pu voir à la TV Rachida Dati et Marine Le Pen s'entretenir aimablement de la laïcité, et un ancien ministre, paraît-il centriste, faire de la laïcité l'un des thèmes majeurs de la création de son nouveau mouvement. On a donc le juste sentiment d'assister à une confusion idéologique certaine, **ce qui doit nous amener à rappeler la valeur et le rôle de la laïcité dans la nation**, de rappeler ce qui constitue les principaux fondements d'une notion plus actuelle que jamais. **La loi de 1905** a été une étape majeure d'une construction qui est le fruit d'un long combat des hommes pour imposer la liberté de conscience, la tolérance et l'idée de raison contre l'ignorance, la peur de l'autre, l'hégémonie des dogmes, notamment religieux. Je parle d'étape car ce combat est largement plus ancien – la loi de 1882 instituant la scolarité obligatoire relève du même combat – et parce que les objectifs en sont toujours d'actualité et qu'il importe de les faire vivre. **De ce point de vue, la laïcité est étroitement liée au projet républicain.** La séparation des églises et de l'État ne fait pas de la religion une affaire strictement privée mais a pour originalité de faire de l'espace public un espace à part caractérisé par la neutralité de l'État. Cette neutralité ne consiste pas à accepter l'expression de toutes les croyances, de toutes les idéologies, en se souciant simplement de l'égalité de leurs droits ; ce n'est pas une neutralité passive : en fait elle a pour projet de garantir à chacun dans l'espace public une liberté véri-

table en ceci qu'elle le met à l'abri des pressions et des intérêts particuliers et qu'elle lui donne les moyens de son choix de vie. Elle est même porteuse de valeurs, celles qui fondent la République : solidarité, justice, fraternité, lutte contre le racisme et les discriminations... **De ce point de vue elle est consubstantielle de la notion de service public, lequel est porteur d'intérêt général et distinct d'un simple service au public.**

Cette conception de la laïcité prend bien évidemment une signification toute particulière à **l'école** ; ce n'est pas en vain que l'on parle d'« Éducation Nationale » : l'apport capital de ce service public est d'assurer **une culture commune** qui ne saurait être conçue comme le plus petit dénominateur commun, mais qui doit au contraire permettre l'accès de tous à des savoirs pluriels, à la formation de l'esprit critique et de la personnalité, à la connaissance des cultures - y compris religieuses - dans leur diversité et permettre l'insertion dans la société, d'abord à travers l'accès à l'emploi. De ce point de vue l'exclusion des signes religieux à l'école n'est pas une négation du droit individuel à la liberté de conscience, il est un instrument pour assurer à chacun le droit à une éducation indépendante des dogmes religieux ou des intérêts particuliers, à une éducation qui permette à chacun d'exercer dans une véritable liberté la plénitude de ses droits individuels.

Cette conception de la laïcité n'est pas celle d'un petit village gaulois as-

siégé même si l'on entend souvent dire que la laïcité est une originalité exclusivement française. C'est au contraire **une valeur universelle porteuse d'avenir** qui, sans imposer un modèle et en respectant ce qu'a de positif la diversité des cultures et des expériences des différents peuples, peut devenir **un moyen d'émancipation** au service des peuples victimes de politiques génératrices d'inégalités et de paupérisation, confrontés à l'exacerbation des conflits de caractère ethnique ou religieux. Elle peut et doit être **un instrument de paix** et du « vivre ensemble », un élément fondamental de réponse aux fractures auxquelles est confrontée notre société. **Y a-t-il aujourd'hui des menaces nouvelles auxquelles la laïcité est confrontée ?** A l'évidence, le regain des intégrismes et les fractures de notre société qui conduisent à des formes de montée en puissance des communautarismes constituent bien une menace à prendre au sérieux. Mais il serait faux de penser qu'une seule religion serait concernée : ces phénomènes traversent toutes les religions et l'on aurait tort de croire que les unes auraient accepté tacitement le pacte laïque républicain en s'intégrant dans notre société pendant que d'autres mèneraient l'offensive contre ce pacte, et c'est l'un des problèmes que pose périodiquement la médiatisation des affaires de voile. Même si les problèmes sont spectaculaires, même si dans un certain nombre de cas l'on peut voir derrière

certaines situations un activisme important de mouvements intégristes, l'on ne peut oublier la multiplication des pressions pour obtenir des autorisations d'absence pour certaines fêtes religieuses juives ou musulmanes ou bien les tentatives pour réintroduire des services religieux catholiques dans certains locaux scolaires. On ne peut oublier non plus les débats qui ont eu lieu sur le contenu du projet de Constitution européenne et tout particulièrement la volonté de mise en avant des « racines chrétiennes de l'Europe ». Il n'est pas jusqu'à la formation à l'enseignement du fait religieux – initiative pourtant positive – qui ne donne lieu à des coups de canif dans le contrat, en confiant cette formation à des porte-parole des religions concernées. L'on ne saurait oublier non plus le statut scolaire particulier de l'Alsace Moselle et le refus des églises de même le voir modifié, ne serait-ce qu'à minima en remplaçant le caractère obligatoire de l'enseignement religieux par le choix des familles. **Que penser de l'affichage médiatique par les plus hautes autorités de l'État de leurs convictions religieuses ?** Que penser de la déclaration d'un Président de la République affirmant que le prêtre est supérieur à l'instituteur dans la transmission des valeurs ? Surtout il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui la laïcité ne peut se limiter à la question des religions. Si la laïcité est bien ce principe que nous avons décrit plus haut, **la neutralité du service public doit s'imposer à tous les intérêts privés susceptibles de « mettre sous influence » les élèves ou l'école.** L'école doit être à l'abri des marchands autant que des religions. N'oublions pas en effet que de plus en plus d'entreprises se sont lancées à l'assaut du marché des jeunes consommateurs, cherchent à s'introduire à l'école à travers des démarches qui interfèrent avec le contenu même de l'enseignement. Je pense par exemple à des concours comme les « masters de l'économie ». De plus le marché des biens et services scolaires (édition, soutien scolaire) change de nature et de dimension et les entreprises y cherchent à la fois des débouchés et des aides publiques. La formation des enseignants est également menacée lorsque le

ministère de l'Éducation Nationale s'en remet, par exemple à l'Institut de l'Entreprise, lié étroitement à un organisme patronal, pour une formation des enseignants de SES sur la mondialisation. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas ici de plaider pour une quelconque « sanctuarisation » de l'école qui devrait rester aveugle et sourde à la réalité du monde extérieur ; au contraire la formation des jeunes implique une ouverture sur le monde et notamment celui de l'entreprise. Mais la question est de savoir si cette ouverture se fait **avec l'indépendance** qui garantit le regard critique, permet la connaissance et l'appropriation des problématiques ou si elle sert de prétexte pour aliéner la vision critique et pour faire pression sur les choix. **Il s'agit donc d'indiquer clairement que le principe de laïcité dans la République doit s'appliquer à tous et partout.** Comment, par exemple, faire comprendre à des jeunes que l'on interdirait sans concession tel signe d'appartenance religieuse alors que telle autre manifestation d'appartenance religieuse serait tolérée ou que sur une partie du territoire l'enseignement religieux ou l'affichage de signes religieux dans les salles de classe continueraient à être des obligations ? C'est aussi une question de respect des jeunes. Quant au contenu des enseignements, il n'est pas négociable, pas plus que l'assiduité des élèves. Un fonctionnaire, parce qu'il a des missions de service public et d'intérêt général, a un statut particulier avec des obligations particulières en matière de laïcité et l'on ne saurait admettre qu'en la matière des règles différentes aboutissent à produire des inégalités entre établissements. En même temps, je veux rappeler que la lutte pour la laïcité ne peut pas se réduire au seul champ des services publics ou de l'école. Je veux dire par là que les hommes politiques investis de la responsabilité de représenter l'État doivent en ce domaine être exemplaires ; je veux dire surtout que les intégrismes et les communautarismes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui se nourrissent des inégalités de notre société, de l'exclusion, de la ghettoïsation et que demander à l'école de lutter pour la laïcité en son sein sans traiter ces phénomènes serait parfaitement

vain. **L'éducation est un outil central de la bataille pour la laïcité** : ce n'est pas seulement en confortant l'école comme espace de neutralité par rapport aux religions et aux intérêts privés que l'on fera progresser la laïcité, mais en travaillant toujours mieux les contenus enseignés pour construire une culture commune porteuse d'émancipation, en assurant à tous les jeunes, sans exclusive, l'accès aux qualifications indispensables pour s'insérer dans notre société. Et c'est en faisant de la laïcité un élément de la formation des personnels que l'on pourra également progresser. Je voudrais, en guise de conclusion, dire qu'en tant qu'éducateurs, agents de l'État, nous avons la conviction que la laïcité est une composante fondamentale de nos missions, qu'elle est liée à notre attachement aux services publics ; qu'il s'agit d'une valeur d'avenir pour peu qu'on ne l'enferme pas dans des stéréotypes ou des conceptions étriquées. Les personnels attendent d'être confortés et soutenus dans leur attachement à cette valeur et dans leur lutte pour la faire vivre au quotidien. Ne pas décevoir cette attente implique d'abord de prendre toute la dimension des questions de laïcité aujourd'hui et de les traiter dans leur ensemble. Et dans cet ensemble la « question scolaire » n'est pas la moindre. Je n'insisterai pas là-dessus devant vous et cela ferait l'objet d'une autre intervention. Disons en deux mots que notre Congrès départemental, puis notre Congrès national qui se sont tenus en janvier de cette année ont réaffirmé nos précédents mandats. **Notre refus du dualisme scolaire** confessionnel et patronal y a été réaffirmé. En effet les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque, ce qui impose bien entendu d'exclure toute forme de complémentarité entre le public et le privé, en particulier en matière d'offre de formation. **Les fonds publics doivent être réservés au service public et les lois anti-laïques doivent être abrogées.** Autant que notre attachement indéfectible à la loi de 1905, ce sont là des exigences que nous entendons bien faire valoir à nouveau à l'occasion des échéances électorales qui s'annoncent. **Vive la laïcité !**



RECONSTRUCTION DE LA MAISON DU PEUPLE

Un acquis des luttes

Laissée à l'abandon durant de longues années, la Maison du Peuple de Saint-Brieuc fut interdite d'accès par arrêté municipal il y a plus de 4 ans pour raison de sécurité. Le mouvement syndical se voyait ainsi de facto dépouillé d'une salle dont il avait la gouverne en partenariat avec la Mairie.

Le 7 avril dernier la CGT et La FSU prennent l'initiative de constituer un « **Comité des usagers historiques de la Maison du Peuple** » qui, dans son texte fondateur « se fixe pour but d'obtenir la réhabilitation du bâtiment, sur le site, rue Cardenoual. En effet, la Maison du Peuple, **patrimoine du mouvement ouvrier**, doit être mise en mesure de renouer rapidement avec sa vocation et redevenir un espace dédié aux activités syndicales, aux activités militantes sociales et culturelles. Pourraient ainsi à nouveau s'y tenir les assemblées des syndicats, les rassemblements des salariés en lutte, des meetings syndicaux, des conférences etc., ... diverses manifestations culturelles relevant du domaine de l'Éducation populaire. »

Le grand mouvement de lutte pour les retraites l'automne dernier devait mettre crûment en évidence la nécessité impérieuse de pouvoir disposer d'un tel outil. En effet c'est faute d'une telle infrastructure que, à l'initiative de la CGT, fut érigé et mis à la disposition du mouvement social un chapiteau sur le Parking Poulain Corbion, baptisé « Nouvelle Maison du Peuple » afin que les salariés engagés dans la lutte puissent disposer d'un lieu de rencontre permanent et y tenir leur Assemblée Générale interprofessionnelle quotidienne. Au bout d'une quinzaine de jours, l'A.G interprofessionnelle prenait la décision de se réapproprier la Maison du Peuple qui fut aussitôt investie. Après une vibrante **Internationale**, décision fut prise d'y installer la logistique du mouvement et de démonter le chapiteau. Une motion demandant à la Mairie de prendre sans plus attendre toutes ses responsabilités pour la réhabilitation du bâtiment fut adoptée à l'unanimité par l'A.G interprofessionnelle du 27 octobre.

C'est à l'occasion de la réunion du Conseil municipal qui s'est tenue le 1^{er} février que le maire a annoncé et fait adopter la reconstruction in situ

de la Maison du peuple. Une décision qui est donc le fruit des interventions du **Comité des usagers historiques et de la lutte menée par les salariés de la région briochine à l'automne dernier pour leurs droits.**

Notre comité s'est immédiatement félicité de la décision dans un communiqué adressé à la presse où il souligne qu'il entend désormais « suivre de près l'évolution du dossier dans le cadre du comité de pilotage (dont il avait demandé la constitution lors de sa rencontre avec le Maire de Saint-Brieuc le 9 décembre) pour que la Maison du Peuple retrouve de façon effective sa vocation originelle mise en avant lors de son inauguration en 1932 : **un outil au service du monde du travail, de ses luttes, et au service de l'Éducation populaire** ».

Les adhérents de la FSU seront régulièrement tenus au courant de l'évolution du dossier par les camarades qui composent la délégation qui l'y représente au comité de pilotage : Amédée Perrot, Paul Recoursé (titulaires), Marylène Le Maux, Stéphane Chiarelli (suppléants).

Pour l'augmentation des salaires dans la Fonction Publique ! Pétition commune des fédérations de fonctionnaires concernant l'augmentation des salaires

Appel des organisations syndicales de la Fonction publique CFDT, CFTC, CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Le mouvement social de l'automne 2010, qui s'est développé autour d'exigences communes sur les salaires, l'emploi et les retraites, fort du soutien d'une large majorité de la population, restera marqué par son ampleur et sa détermination. Dans cette mobilisation interprofessionnelle, les personnels de la Fonction publique ont été massivement présents. L'ensemble des observateurs a souligné le rôle qu'ont joué dans notre pays le haut niveau de la protection sociale, les services publics et l'importance de l'emploi public pour lutter contre la crise financière. Ces atouts sont menacés par la politique d'austérité menée par le gouvernement au risque de compromettre la sortie de crise.

La politique salariale conduite dans la Fonction publique est, à cet égard et pour les personnels, particulièrement pénalisante. Des années de politique de moindre augmentation de la valeur du point par rapport à l'inflation ont conduit à une perte considérable du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique de l'hospitalière, de la territoriale et de l'État.

Le gel projeté pour 2011, celui fortement envisagé pour 2012 et 2013, créeraient une situation sans précédent, porteuse de lourds reculs sociaux et de bradage des qualifications. Et ce, d'autant qu'ils se cumuleraient avec la forte augmentation des retenues pour pension dans l'inacceptable loi de réforme des retraites.

Il est urgent d'imposer d'autres choix, d'en finir avec l'artificielle opposition emplois / salaires.

Les organisations syndicales de la Fonction publique exigent du gouvernement :

- des augmentations salariales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et la progression du pouvoir d'achat ;
- une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- une amplitude réelle des carrières.

La pétition peut être signée en ligne sur : <http://salairesfonctionpublique.fr>

QUELLE RENTRÉE SCOLAIRE 2011 ?

Rentrée 2011, la quadrature du cercle !

Dans le premier degré :

Le recteur d'académie annonce une baisse des effectifs de 178 élèves dans notre département pour justifier les fermetures de postes annoncées dans le 1er degré. Le SNUipp-FSU tient à donner son point de vue, contradictoire, sur ces chiffres. Il suffit d'observer attentivement les tableaux fournis par le rectorat lui-même concernant l'évolution des effectifs d'élèves pour se rendre compte de la tromperie. Entre la rentrée 2001 et la rentrée 2010, les effectifs d'élèves n'ont cessé d'augmenter dans le 1er degré public, toutes tranches d'âge confondues. **La seule ligne qui ne suit pas cette évolution à la hausse est la ligne qui concerne les 2 ans.**

Pourquoi donc les effectifs des 2 ans ne suivent-ils pas cette évolution à la hausse dans les documents rectoraux ? Sur les documents fournis aux délégués du personnel, le nombre d'enfants de 2 ans passe de 2937 en 2001/2002 à 1539 en 2010/2011. Les prévisions du rectorat pour la rentrée 2011 sont encore à la baisse : 1411 élèves de 2/3 ans seulement seraient scolarisés dans les écoles publiques l'an prochain !

Alors que l'Insee indique une population stable pour cet âge, comment expliquer que le nombre d'enfants de 2/3 ans dans les classes maternelles soit en baisse ?

La réponse est simple : en fermant des classes maternelles ou en refusant d'en ouvrir ! Et pour cela, l'inspecteur d'académie ne compte pas les enfants dont l'arrivée est pourtant prévue par les directeurs d'école et les municipalités. Les effectifs ainsi minorés, on affirme alors qu'une fermeture peut être envisagée ou bien qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir une nouvelle classe.

Ainsi, depuis 2001, le nombre de tout petits scolarisés à l'école maternelle publique est minoré de plus de la moitié ! Ces enfants sont systématiquement maintenus à la porte des écoles. Parfois aussi ils sont présents à l'école, bien que non comptabilisés, grossissant les effectifs de classes déjà chargées là où les enseignants ne peuvent pas à dire non aux parents. L'Éducation Nationale s'affranchit de la responsabilité de ce refus en

la faisant porter aux directeurs et directrices d'écoles.

Pour ce qui concerne les autres propositions faites par l'inspecteur d'académie du 22 pour préparer la rentrée 2011, le SNUipp-FSU dénonce aussi le tour de passe-passe qui consiste à faire croire à l'opinion publique et aux parents d'élèves que la rentrée se passera bien et sans trop de fermetures de classes.

C'est oublier que l'école ne fonctionne pas qu'avec des maîtres devant une classe. Les remplaçants, les personnels des réseaux d'aides, les conseillers pédagogiques, les animateurs informatique et langue vivante, les personnels mis à disposition des associations complémentaires de l'école prennent aussi une place importante dans l'école par l'aide apportées aux élèves (prise en charge de la difficulté des élèves par les RASED et des collégiens par le CMPP*), l'aide aux nombreux projets... L'Éducation Nationale, par ce budget insuffisant et ces retraits de postes asphyxie l'École Publique et ne fait pas le choix de la réussite pour tous les élèves. Le non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 se traduit ainsi dans le 1^{er} degré : moins de classes, plus d'élèves par classe, des maîtres non remplacés et des élèves répartis dans les autres classes, moins d'aide aux élèves en difficulté, moins de qualité et de projets ambitieux pour les enfants de notre pays.

Les prochains rendez-vous "carte scolaire" avec l'inspecteur d'académie étaient fixés fin février. Le ministère en a décidé autrement : le CTPD et le CDEN doivent être reportés après le 2^{ème} tour des élections cantonales !

Dans le second degré :

Les documents fournis lors du CTPD second degré du 3 février dernier font apparaître d'importantes dégradations des conditions d'enseignement dans le département. Si les effectifs croissent dans les collèges, en revanche, les moyens attribués en heures postes ne sont pas à la hauteur de cette augmentation (457 élèves de plus et seulement 7 postes de plus). Il faut donc une majoration de plus de 67 élèves pour générer la création d'un poste ! Le taux d'heures supplémentaires en collège ne diminue que par l'injection de ces emplois. Or, cette année, les heures supplémentaires génèrent des situations absurdes où des collègues

en complément de service se retrouvent avec des heures supplémentaires dans leur établissement d'origine.

Alors que les effectifs en lycées augmentent (+125 en lycée général et technologique, +175 en lycée professionnel), que **le nombre d'élèves par classe est de 35** et plus, nous assistons à une réduction des DGH qui implique une suppression de l'équivalent de 6 postes en LGT, soit une suppression d'un poste pour 21 élèves de plus ! Dans le même temps, l'augmentation des heures supplémentaires continue en LGT ce qui est inacceptable (taux prévisionnel de 11,1%) d'autant plus que les lycées sont durement frappés par les suppressions de postes alors que le nombre d'élèves progresse nettement. Il est aberrant que dans un établissement, où les besoins sont supérieurs à l'apport des personnels titulaires, il y ait un complément de service donné (quand ce n'est pas la suppression d'un poste) et des heures supplémentaires pour les collègues.

Concernant **la réforme des lycées**, en seconde, la dotation ne permet pas de traiter des pans entiers de programme dans des conditions acceptables (les programmes sont démesurés pour des horaires réduits dans les disciplines). Dans certaines disciplines, aucun dédoublement n'est possible alors que de nombreuses activités nécessitent un travail en groupe restreint. L'attribution de 10,5 heures flottantes pour des enseignements en « groupe à effectif réduit » en seconde, et de 9 ou 7 h en première générale, met en concurrence les disciplines. Ces heures sont alors présentées comme des « espaces de liberté », mais où est la liberté quand on en est à gérer la pénurie ? On le voit cette année pour les secondes où ces heures suffisent à peine aux besoins constatés. S'ajoute à la rentrée prochaine l'absence de financement des options facultatives qui doivent être financées sur les moyens propres de l'établissement (donc sur les heures « flottantes ») alors que ces options participent pleinement à la spécificité des lycées. De plus, en première générale, les moyens du tronc commun sont attribués au prorata de groupes de 35 élèves toutes filières générales confondues ce qui va dégrader considérablement les conditions d'enseignement.

*Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Les « choix » qui doivent être faits dans le cadre d'une autonomie accrue des établissements renforcent l'autorité pédagogique du chef d'établissement à travers un conseil pédagogique nommé par celui-ci, limitant de fait le rôle du Conseil d'Administration. Cette année, une tentative de négation du rôle du Conseil d'Administration est en cours. L'Inspection Académique incite les chefs d'établissement à ne pas faire voter la répartition de la DGH mais seulement les mesures de carte scolaire qui s'y rapportent alors que, normalement, ce vote doit intervenir avant le CTPD sur la carte scolaire second degré. C'est **un coup de force** qui tend à nier les prérogatives du Conseil d'Administration.

Les collègues ont bien vu ce que tout cela signifie : **la hiérarchie** fait pression pour l'émergence de « projets » et pour que les équipes pédagogiques fassent les « choix » de gestion générés par les DGH réduites, la mise en concurrence des disciplines crée alors des tensions et du mal-

être, les prescriptions s'accroissent, les tâches s'empilent, du livret de compétences à l'évaluation de l'histoire des arts, des moyens de remédiation bricolés (les fameux accompagnements personnalisés...) à la multiplication des réunions, et, tout cela pour aboutir à des suppressions d'horaires disciplinaires et de postes ! **Les collègues n'en peuvent plus !** Les lycées professionnels subissent la suite de la mise en place des bacs professionnels en 3 ans, notamment par la diminution importante des heures d'atelier. La réforme des séries STI se fait dans l'urgence avec une formation des personnels totalement improvisée, de nombreuses suppressions de postes, des disciplines entières qui disparaissent comme la physique appliquée, une réduction de l'offre de formation, des programmes purement théoriques avec une disparition presque totale des activités pratiques. La seule motivation de cette réforme est l'économie de postes réalisée.

La formation continue des personnels

est, sur le volet disciplinaire, complètement sacrifiée, les rares stages sont de plus sans défraiement ! Quant aux **stagiaires** à 18 h dans les EPLE, leur situation est périlleuse. En effet, tous les témoignages le prouvent, la fatigue cumulée d'un service complet et une formation qui frise l'indigence donnent lieu à des découragements, voire des démissions. Quel triste bilan ! Le gouvernement a fait le choix de la régression en supprimant 50000 postes en cinq années, rappelons que 16000 suppressions d'emplois sont envisagées pour la rentrée 2011. La FSU appelle tous ceux et toutes celles qui soutiennent le Service Public d'Éducation et qui soutiennent l'engagement permanent pour la réussite des jeunes, sans distinction de fortune et d'origine, à participer massivement à la journée nationale d'ores et déjà annoncées pour le 19 mars 2011.

Marylène Le Maux Co-secrétaire départementale de la FSU

Olivier Debretagne SNES-FSU 22

Transformation des CHS en CHSCT dans la Fonction Publique

Le contexte

Dans le cadre de la rénovation du « dialogue social », le gouvernement a entamé depuis 2009 une série de réunions avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique. Ces négociations ont abouti le 20 novembre 2009, sous la pression de la FSU, à un premier accord entre l'Etat et 7 organisations syndicales sur 8.

Cet accord transforme en profondeur les CHS préexistants et dessine la structure ce que devront être les futurs CHSCT (Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail).

Pour la 1^{ère} fois dans l'histoire de la Fonction Publique, le gouvernement faisait un premier pas vers des discussions relatives au mal être, au stress et aux risques psycho-sociaux dans ce grand corps de l'État.

D'autres réunions entre les organisations syndicales et le gouvernement ont eu lieu depuis. La dernière remonte au 14 janvier 2011. Pour le moment, et c'est là le seul regret que nous pouvons avoir, le décret d'application créant de fait ces CHSCT n'a

pas encore vu le jour. Nous espérons que les dernières moutures et discussions aboutiront à sa mise en place en janvier 2012. Ce qui est certain, c'est l'obligation pour tous les CHS (comité d'hygiène et de sécurité) existant déjà de se redéfinir en CHSCT dès cette année. Le gouvernement souhaite qu'avant même la parution du décret les instances précitées débattent en leur sein, dès à présent, des mesures de prévention des risques à envisager. Les modalités de désignation des membres du CHSCT se feront après les résultats des élections professionnelles d'octobre 2011. Le défi est grand pour la FSU et la réussite à ces élections conditionnera la manière dont nous pourrons suivre et aider nos collègues.

Que prévoit le décret ?

Les membres des CHS auront toujours 5 jours de formation par an. Le document unique, obligatoire dans tous les établissements des 3 fonctions publiques depuis 2002 doit être achevé partout où il n'existe pas encore.

L'ACMO (agent chargé de la mise en oeuvre) deviendra un assistant de prévention supervisé au besoin par un agent de prévention. Il agira comme

conseiller mais aussi animateur d'un bassin regroupant plusieurs établissements. Au sein du CHSCT, le président devra nommer un secrétaire de séance (pour l'administration) et un secrétaire adjoint sera désigné parmi les membres des élus des personnels. L'ordre du jour devra être établi conjointement, des questions diverses pourront être rajoutées à cet ordre du jour et il devra nécessairement être envoyé au membres du comité 15 jours avant le CHSCT. Un appel à expert ou à consultant de la part des élus syndicaux est possible dans la mesure où ces derniers estimeront son avis déterminant pour l'instruction d'une question. En cas de refus du président de convoquer l'expert, celui-ci devra se justifier.

Si le désaccord persiste après discussion entre les deux parties, l'avis de l'Inspection du travail sera demandé. A la demande du CHSCT, des visites pourront être organisées dans des établissements à condition d'en fixer les objectifs.

Enfin, tous les ans, le président du CHSCT devra présenter un programme d'objectifs à atteindre en matière de prévention des risques et des solutions envisagées.

Il le fera en précisant le coût, les modalités et devra à la fin de l'année écoulée en présenter les résultats aux membres du CHSCT. L'obligation imposée à l'employeur d'assurer la sécurité et le bien-être des ses personnels est rappelée. Enfin, rappelons que le décret accordera aux membres du CHSCT toutes les facilités pour exercer leurs missions (ordre de mission, remboursement des frais de déplacement).

Inquiétudes et revendications de la FSU

La FSU revendique la réunion de 4 CHSCT par an, estimant qu'en deçà de ce nombre, le travail des comités ne peut être efficace. Le doute subsiste toujours aussi sur l'application de ce décret dans la Fonction publique territoriale ainsi que sur les rôles

exacts que joueront l'assistant et l'agent de prévention au sein des établissements. Enfin, que seront exactement le mode de fonctionnement et le pouvoir réel des futurs CHSCT ? Seront-ils identiques à ceux que connaissent certains de nos collègues du Pôle Emploi ou de la Fonction hospitalière ? Quant à la réalité d'une vraie médecine de prévention dans les Fonctions publiques, la FSU a plus que des doutes... Dans l'Éducation nationale, le rectorat de Rennes semble vouloir prendre les devants. Il vient de créer un groupe de travail sur les RPS (Risques Psycho-Sociaux). La première réunion a eu lieu le 3 février et sera suivie de 3 autres dont la dernière consacrée à la mise en commun des demandes des élus des personnels d'un côté et des personnels de direction de l'autre... La FSU Bretagne n'avait pas attendu la volon-

té du DRH du rectorat pour créer, de son côté, un groupe de travail FSU sur les CHSCT. Ce groupe de travail est dynamique, et lors de la 1^{ère} réunion en janvier à Pontivy nous étions 19 camarades représentant 10 syndicats différents de la FSU ! Il faut y voir la marque d'une fédération responsable et désireuse de porter le combat pour l'amélioration des conditions de travail de nos collègues.

Rappel : afin d'aider les collègues membres des CHS et de leur fournir une base de données, un blog existe et est mis régulièrement à jour (<http://sante-securite.over-blog.fr>). Consultez-le !

Gilles Bolzer

Coordinateur du GT FSU CHSCT
Contact : gilles.bolzer@ac-rennes.fr

FUNCTIONNAIRES ET FONCTION PUBLIQUE

Haro sur les fonctionnaires ! Offensive multiforme d'une ampleur sans précédent

« Coucou nous revoilà » pourrait-on dire à propos de l'actuelle campagne du gouvernement contre les fonctionnaires. Les arguments ne sont pas de la dernière nouveauté, certains sont en vogue depuis au moins Courteline et ses « ronds de cuir »... Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur des agressions. Elles visent l'existence même de la Fonction Publique, du statut général des fonctionnaires dans un contexte de démolition des services publics.

La mise en pratique du dogme de la suppression de l'emploi d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite s'est traduite en 3 ans par la disparition de 100 000 postes ! D'ici 2013, 100 000 autres doivent disparaître ! 33 000 pour 2011 (dont la moitié dans l'Éducation nationale). « Les fonctionnaires coûtent trop cher ». **En vérité, le gain est dérisoire !** 400 millions d'euros par an à comparer aux 150 milliards de déficit public... En revanche les dégâts commis par la RGPP, arme de destruction massive sont considérables : destructions de services et de secteurs entiers (hôpitaux, tribunaux, École, recherche, équipement, douanes, SNCF, EDF, GDF, météo, culture, Pôle emploi, etc., etc.). Quant au coût social à court et à moyen terme, on n'ose à peine l'imaginer. Il nous sera ensuite démontré que les services publics sont minés par

des dysfonctionnements et que leur inefficacité patente doit trouver une solution dans les privatisations... Quand on veut tuer son chien on l'accuse de la rage !

En finir avec « l'emploi à vie ! » Voilà le leitmotiv des ténors de l'UMP ces temps-ci. Après avoir fait observer que 870 000 employés de l'État sont des précaires (soit un sur 6 !). On doit rappeler utilement que depuis 2010 un fonctionnaire peut être licencié suite à des suppressions d'emploi s'il refuse trois propositions de reclassement. Le mal venant de ce prétendu emploi à vie, il faut donc aligner les agents de l'État sur un Code du Travail lui-même dégradé jour après jour. **En somme il faut combattre l'injustice en l'appliquant à tous !** Est-il besoin de rappeler que la garantie de l'emploi, telle que conçue par le législateur à la Libération visait à garantir au fonctionnaire l'indépendance vis à vis de toute pression d'autorités locales, politiques, etc., et à garantir la neutralité du service public à l'inverse du « spoil system » des USA et d'ailleurs. En France, les gouvernements passent, la Fonction Publique demeure. **Les salaires stagnent.** Le gouvernement refuse toute négociation, sans parler de son refus d'une revalorisation nécessaire pour tous les métiers de la Fonction Publique. Pire, non content d'avoir supprimé le droit à la CPA et au CFA, d'avoir anéanti les droits antérieurs pour les mères de 3 enfants, il a profité de sa contre-réforme des retraites pour programmer sur plusieurs

années une ponction sur les traitements pour « raison d'équité » (traduire : nivellement par le bas) avec le privé. **Une pure escroquerie** puisque les agents de l'État n'ont pas de caisse de retraite : ils perçoivent pour pension de retraite un salaire continué relevant du « Grand livre de la dette de l'État » ! Il n'est sans doute pas vain de rappeler ici que le principe de la Fonction Publique, assurant un déroulement de carrière et la garantie de l'emploi n'a pas été pour rien dans ce fait essentiel : la Fonction Publique Française est toujours considérée comme l'une des meilleures, en tout cas comme étant la moins corrompue du monde...

Des conditions de travail fortement dégradées

RGPP et management, importés du secteur privé dans ce qu'il a de pire, vont de pair. Aux collectifs de travail dans les services, à la coopération, il s'agit de substituer **la concurrence par l'individualisation des tâches** au nom de l'obligation de résultat : contrats d'objectifs sous la houlette de chefs de service transformés en « petits chefs » - eux mêmes soumis à la concurrence entre eux - à l'instar des « grands chefs » qui touchent désormais des primes (souvent exorbitantes !) dont une partie est subordonnée au zèle mis à organiser la casse du service public ! **La souffrance au travail**, les « risques psychosociaux », ne sont plus depuis quelque temps déjà l'apanage lugubre de France Télécom.

C'est là du reste pour la FSU l'un des axes majeurs de l'activité syndicale, en liaison avec les nouveaux CHSCT (comités d'hygiène et de sécurité, et des conditions de travail). En tout état de cause **c'est le cœur même du métier qui est désormais atteint**, et le combat des fonctionnaires doit passer aussi par la reconquête des collectifs de travail.

Le paritarisme menacé

Les élus et représentants des personnels savent combien il leur est de plus en plus difficile d'exercer leur mandat face à une administration de plus en

plus caporalisée. Tout ceci ne suffisant sans doute pas aux réactionnaires qui n'ont jamais accepté depuis la Libération que des secteurs importants échappent à la sphère marchande, ne concevant le fonctionnement d'une société que dans sa soumission à « la concurrence libre et non faussée », le député UMP Mancel a déposé sur le bureau de l'Assemblée le 13 janvier **une proposition de loi visant à réduire la Fonction Publique à ses missions régaliennes...**

La campagne engagée par la FSU « **Le service public, on l'aime, on le**

défend », qui rencontre un écho important dans nos professions et dans la population est un outil des plus utiles pour aider aux mobilisations. Les exigences revendicatives des fonctionnaires ne relèvent pas d'on ne sait quel réflexe corporatiste, mais de **l'intérêt général**, contrairement à ce que s'évertuent à faire croire ceux qui veulent les isoler pour mieux en finir avec le Service Public. Il s'agit en fin de compte de savoir dans **quelle société** on entend vouloir vivre.

Amédée Perrot

Le 19 mars, journée nationale d'action déclinée dans chaque académie : un pays, une école, notre avenir

L'éducation n'est plus une ambition pour ce gouvernement. Il aura supprimé 50 000 postes dans le service public d'éducation en cinq années, mettant en difficulté écoles et établissements, dégradant de façon systématique les conditions d'accueil, de formation et de qualification des élèves, détériorant les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Les

organisations, rassemblées dans le collectif « L'Éducation est notre avenir », appellent tous ceux et toutes celles qui soutiennent le service public d'éducation et son engagement permanent pour la réussite des jeunes, sans distinction de fortune ni d'origine, à une **journée nationale d'action déclinée dans chaque académie le samedi 19 mars.**

LA PALME D'OR N'EST PAS ATTRIBUÉE AU MINISTRE !

Lettre adressée au ministre par une collègue documentaliste retraitée de l'Éducation Nationale pour lui renvoyer son diplôme de Chevalier des Palmes Académiques. Le message se passe de tout commentaire.

Brigitte Enguehard *
Documentaliste honoraire

Port-Louis, Le 7 février 2011

Monsieur le Ministre,

Par décret, en date du 3 Septembre 1998, j'ai été nommée au grade de Chevalier de l'ordre des Palmes académiques. Une récompense pour ma contribution au service public de l'Éducation Nationale.

Ce n'est pas l'espoir d'une médaille qui me faisait agir avec conviction et enthousiasme, mais l'envie, avec toute l'équipe éducative, de donner le plus et le mieux à tous les élèves et plus encore à ceux qui étaient en difficulté.

Peut-être parce que je fais partie, moi-même, d'une famille d'enseignants (mère institutrice, sœur, beau-frère, cousines, oncle... directeur, directrice d'école, professeures, proviseur, proviseure... tous au service d'un grand idéal d'éducation publique).

Toute ma vie, j'ai lutté pour que ce service public ne soit pas démantelé mais qu'il puisse au contraire s'améliorer et s'adapter aux besoins actuels, réels des élèves et des enseignants.

J'ai connu des logiques comptables, certes. Au moment des DGH, nous les avons combattues.

Mais cette fois, la coupe est pleine et je ne puis assister à cette entreprise de démolition sans réagir.

Bien sûr, les enfants des familles qui ont l'argent, la culture, les réseaux... s'en sortiront toujours mais le devoir de votre ministère est d'être là pour tous, à commencer par les plus faibles.

Un pouvoir qui mène une politique de si courte vue, sans écouter la cour des comptes et sans donner les moyens nécessaires pour faire bien fonctionner un service public vital pour l'avenir des enfants et celui du pays, ce pouvoir est indigne de gouverner. L'éducation n'est pas une marchandise et la « Prime à la casse » offerte aux Recteurs pour leurs bons et loyaux services est totalement indigne et honteuse !!

Je ne comprends d'ailleurs pas le silence assourdissant des dits Recteurs....

Quel exemple pour la jeunesse !

« Rétribuer un représentant de l'État sur sa capacité à détruire encore plus le service public d'Éducation est un acte qui vous déshonore totalement » pour reprendre la phrase de Monsieur Ascher, proviseur honoraire.

Voilà pourquoi j'ai décidé, moi aussi, de vous renvoyer mon diplôme de Chevalier des Palmes Académiques...

En espérant bien que les jeunes générations d'enseignants reprendront le flambeau pour une réelle et bonne formation pédagogique et sans être dupes des multiples plans et dispositifs qui s'empilent sans moyens au gré des vents.

Je ne peux, Monsieur le Ministre, que vous transmettre l'expression de ma tristesse et de mon profond dégoût pour cette politique délétère.

* Brigitte Enguehard fut de longues années documentaliste au Collège Beaufeuillage à Saint-Brieuc avant de prendre sa retraite dans le Morbihan.